

Communiqué 146 →

Informations diverses septembre 2025

Validation des BI – Subrogation des formations

 Vous aviez jusqu'au 14 septembre pour valider vos BI, condition indispensable à la prise en charge des formations dispensées depuis le début de l'année dans le cadre de la subrogation OPCO-GAR.

 L'équipe GAR Formation a assuré un suivi quotidien de la mise en place de cette nouvelle procédure auprès de nos adhérents. À cette occasion, nous avons pu relever certaines anomalies ainsi que des interrogations légitimes.

 En lien hebdomadaire avec la Direction de la Formation, nous avons pu apporter des solutions aux cas signalés. Toutefois, nous restons dans l'attente de précisions sur plusieurs points administratifs à venir.

 Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous aurons obtenu de nouvelles réponses.

Vente VN en Leasing Social - Règle de commissionnement

- Les VN vendus dans le cadre du Leasing Social ne sont pas comptabilisés dans l'avancement du BP trimestriel et ne seront pas pris en compte dans le calcul des objectifs du T4.
- Commissionnement : forfait unique de 220 € par VN.
- Aucun bonus ne sera attribué sur ces VN, même en cas d'atteinte de l'objectif trimestriel global.

Le Constructeur justifie cette décision par :

- des marges très réduites sur ces ventes,
- ainsi que par les contraintes financières liées aux délais de règlement de l'abondement de l'État.

📌 L'Évolution des véhicules connectés & des outils de programmation (SDV)

👉 D'ici à fin 2026, chaque agent devra être équipé d'un réseau informatique très haut débit pour pouvoir intervenir sur les nouveaux véhicules de la gamme.

⚠️ Attention : il ne s'agit pas simplement de disposer d'une box fibre HD. Il faudra mettre en place tout l'environnement réseau adapté, comprenant notamment :

- un câblage HD,
- un routeur HD,
- et surtout l'investissement dans les outils nécessaires pour la mise à jour des systèmes connectés (Plug'in Connect / Alliance Update), via l'utilisation d'une clé USB.

🔊 Le GAR travaille actuellement sur le cahier des charges fourni par le Constructeur afin de vous accompagner au mieux dans la préparation et la mise en place de ces évolutions.

📌 Discussions en cours avec le Constructeur

Le GAR a obtenu la réouverture des échanges avec la marque Dacia concernant le mode de rémunération VN. Rien n'est encore acquis, mais soyez assurés que nous ne lâcherons rien.

À la suite de notre Convention du 29 avril 2025, le GAR est désormais en réunion hebdomadaire sur le parcours digital R2 et la visibilité des agents sur le site renault.fr. Cependant, compte tenu du retard pris sur ce sujet, nous restons attentifs aux solutions alternatives disponibles sur le marché.

Le GAR a initié une discussion avec le GCR et le Constructeur en vue de définir une nouvelle animation PR, mieux alignée sur :

- l'investissement des agents dans l'après-vente,
- et les pratiques observées dans d'autres réseaux.

